

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE UNATIONS NEWYORK

REFERENCE. NV/88/48

NOV 7 1988

The enclosed communication, available in French, is transmitted to the permanent missions of the States Members of the United Nations at the request of the Permanent Representatives of Tunisia and Vanuatu to the United Nations.

3 November 1988

* * *

La communication ci-jointe, disponible en français, est transmise aux missions permanentes des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à la demande des Représentants permanents de la Tunisie et de Vanuatu auprès de l'Organisation.

3 novembre 1988

New York, le 28 octobre 1988

Excellence,

Nous avons l'honneur de vous informer que le Gouvernement de la République Tunisienne et le Gouvernement de Vanuatu ont décidé l'établissement de relations diplomatiques entre leurs deux pays au niveau d'Ambassadeur à compter du 1er novembre 1988.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer la présente lettre en tant que document des Nations Unies.

Veuillez agréer, Excellence, les assurances de notre très haute considération.

Pour la République Tunisienne

Ghezal

Ahmed GHEZAL
Ambassadeur
Représentant Permanent
de la République Tunisienne
auprès des Nations Unies



Son Excellence
Monsieur Javier Perez DE CUELLAR
Secrétaire Général de l'Organisation
des Nations Unies

Pour la République de Vanuatu

Robert F. Van Lierop

Robert F. VAN LIEROP
Ambassadeur
Représentant Permanent
de la République de Vanuatu
auprès des Nations Unies

